



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Evere
Service de l'Urbanisme
Monsieur Ridouane Chahid
Bourgmestre
Square Hoedemaekers, 10
B - 1140 BRUXELLES

Bruxelles, le 03/05/2023

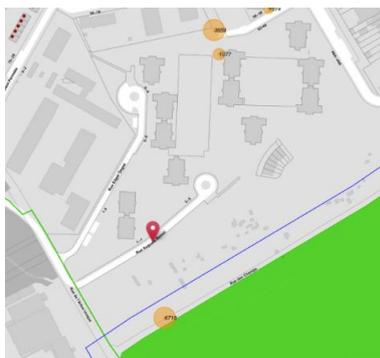
N/Réf. : EVR20052_707_PU
Gest. : MB/MC
V/Réf. : ue/cmo/2023-35-10
Corr: Molho Calypso
NOVA : 06/XFD/1894687

EVERE. Rue Auguste Renoir
(= en face du site classé du Cimetière de Bruxelles)
PERMIS D'URBANISME :- abattre 77 arbres à haute tige
Demande de la Commune du 05/04/2023

Avis de la CRMS

Monsieur le Bourgmestre,

En réponse à votre courrier du 23/03/2023/2023, reçu le 05/04/2023, nous vous communiquons l'avis défavorable émis par la CRMS en sa séance du 19/04/2023, concernant la demande sous rubrique.



Situation Brugis©

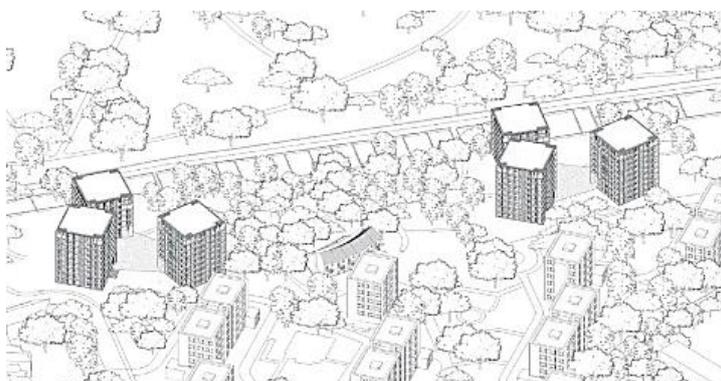


Vue aérienne du site . ©Google Earth

Le projet se situe le long du cimetière de Bruxelles à Evere, classé comme site par AG du 06/02/1997, et est partiellement compris dans la zone de protection de ce dernier.

La zone du projet se situe au nord du cimetière de Bruxelles à Evere et jouxte le quartier Germinal, qui comprend un ensemble de plusieurs immeubles de logements construits dans le milieu des années '80. Les anciens terrains de sports longeant la zone de protection ont été peu à peu délaissés et sont devenus une zone végétalisée. Au début des années 2000, différents projets de potagers collectifs s'y sont implantés.

Historique de la demande



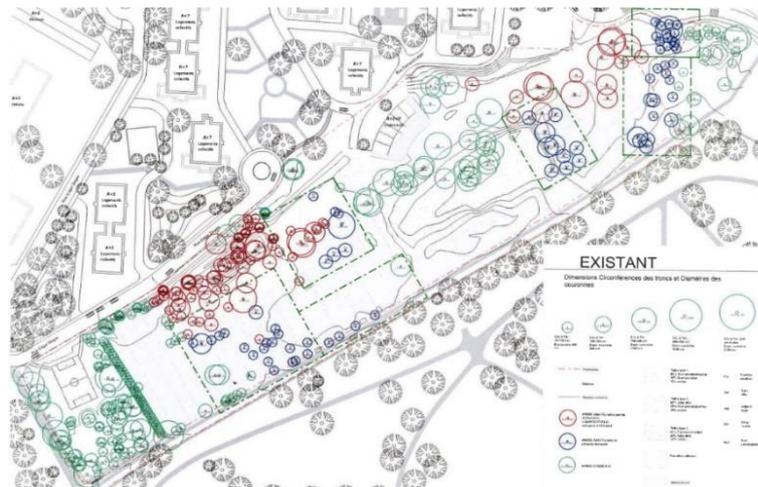
Axonométrie projetée des nouvelles constructions. Archives CRMS.

1/3



Pour rappel, lors de sa séance du 13/05/2020, la CRMS a été interrogée sur un projet de construction de six immeubles de logements (pour un total de 166 logements), distribués en deux ensembles de 3 immeubles comprenant chacun 83 logements et un parking souterrain (53 emplacements). Dans son avis¹, la CRMS, avait salué la qualité du dossier au niveau de l'architecture et de la programmation tout en regrettant que le projet ne s'inscrive pas davantage dans une vision d'ensemble paysagère intégrant à la fois le quartier Germinal existant, l'implantation des nouveaux immeubles et le traitement de l'espace non bâti.

La demande



En bleu : localisation des arbres à abattre en urgence. Image tirée du dossier de demande.

La présente demande vise l'abattage en urgence de 77 arbres qui étaient conservés dans le projet initial pour la construction des nouveaux immeubles de logements (permis délivré le 14/10/2020. Réf. : 06/PFD/1717336) . La demande est motivée par l'impossibilité d'accéder au chantier de construction via la rue Auguste Renoir. On propose dès lors d'aménager cet accès via l'avenue Bordet .

¹ L'intégralité de l'avis est disponible sur : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/655/EVR20052_655_Renoir_Leger_11.pdf

Avis de la CRMS



Photos de la situation de fait, Rue Auguste Renoir. Photos CRMS - avril 2023.

La CRMS déplore que l'organisation du chantier n'ait pas fait l'objet d'une réflexion plus poussée lors de la demande initiale et de l'étude d'incidence. L'abattage d'un grand nombre d'arbres qui en a résulté, alors que le dossier initial avait l'intention d'empiéter le moins possible sur l'environnement vert existant, n'est pas admissible. En effet, selon la CRMS, l'intention de réduire au maximum l'impact du projet sur le paysage et la trame verte existante était un des points forts du projet initial. La CRMS avait par ailleurs suggéré d'implanter les nouveaux immeubles davantage vers la zone bâtie du quartier Germinal, préservant ainsi une zone tampon non développée encore plus large autour du cimetière.

Les arbres visés par la demande et déjà abattus constituent un écran vert entre le cimetière et les futurs logements et jouent un rôle paysager important en préservant les vues vers et depuis le cimetière. Ils garantissent par ailleurs un environnement de qualité aux futurs locataires et jouent un rôle écologique.

Pour ces raisons, la CRMS émet un avis défavorable sur la demande et insiste sur la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de replantation qui intègre les aspects paysagers de l'ensemble du quartier ainsi que la qualité des vues, vers et depuis le cimetière classé.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. : mherla@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; cmolho@evere.brussels